

Image not found or type unknown



Service d'un avocat commis d'office

Par **epilif**, le **03/06/2008 à 19:23**

bonjour,n'ayant pas les moyens financiers de prendre un avocat dans une affaire de pension alimentaire ayant déjà constitué un dossier pouvez vous me dire comment avoir l'aide d'un avocat sans frais à ma charge?merci

Par **jeetendra**, le **03/06/2008 à 19:50**

bonsoir, demandez à bénéficier de l'aide juridictionnelle, formulaire à retirer auprès du greffe du tribunal de grande instance, il y a des conditions de ressources à respecter, cordialement

Par **epilif**, le **03/06/2008 à 19:56**

LE PROBLEME C QUE JE COHABITE AVEC QUELQU'UN ET DANS CE CAS LA ILS PRENNENT EN COMPTE LES 2 REVENUS(ALORS QUE NOUS PARTAGEONS TOUS LES FRAIS) donc pas d'aide juridictionnelle totale c pour ça que je pensais à un avocat commis d'office mais je ne sais pas la procédure à suivre

Par **jeetendra**, le **03/06/2008 à 20:19**

vous aurez le même refus pour l'avocat commis d'office qui ne marche que devant les juridictions répressives (tribunal de police, tribunal correctionnel, etc.), bonne soirée

Par **epilif**, le **03/06/2008** à **20:55**

merci !!!c pas vraiment la reponse que j'attendais...mais pouvez vous au moins me dire pourquoi c une affaire qui me concerne et ma compagne doit en subir les conséquences? alors que celle ci a deja 2 enfants a charge?

Par **epilif**, le **03/06/2008** à **21:00**

merci !!!c pas vraiment la reponse que j'attendais...mais pouvez vous au moins me dire pourquoi c une affaire qui me concerne et ma compagne doit en subir les conséquences? alors que celle ci a deja 2 enfants a charge?